



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 29  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :33



Une minute de silence a été observée en mémoire de Monsieur Bernard CHAUMPS, ancien Adjoint, décédé le 14 juillet 2014.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

#### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Annie TOULET en tant que secrétaire de séance.

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales  
Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique  
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

#### ❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :



- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10).

Dans le cadre de cette délégation, **sept décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2014.

**DECISION N° 1 DU 15 SEPTEMBRE 2014**

**Exécutoire le 16 septembre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise à disposition précaire et révoicable des parcelles cadastrées AN 27 et AO 236P situées rue de la Pinauderie et route de Rouziers à Monsieur Philippe DUCHESNE pour une durée de deux ans.

**DECISION N° 2 DU 15 SEPTEMBRE 2014**

**Exécutoire le 16 septembre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise à disposition précaire et révoicable des parcelles cadastrées AN 23 et AN 31 situées rue de la Pinauderie à Monsieur Pierre ROBIN pour une durée de deux ans.

**DECISION N° 3 DU 16 SEPTEMBRE 2014**

**Exécutoire le 16 septembre 2014**

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles à l'Escale

Fixation des tarifs comme suit :

Vendredi 12 décembre 2014 à 20 h 30 à L'Escale : "Olivier Lejeune"

. plein tarif : **16,00 €**,

. tarif réduit : **12,00 €**,

. moins de 12 ans : **9,00 €**

Vendredi 30 janvier 2015 à 20 h 30 à L'Escale : "Tous des malades » (Marion Game)

. plein tarif : **25,00 €**,

. tarif réduit : **18,00 €**,

. moins de 12 ans : **9,00 €**

Samedi 14 février 2015 à 20 h 30 à l'Escale : « Feu sacré » (Macha Méril)

. plein tarif : **25,00 €**,

. tarif réduit : **18,00 €**,

. moins de 12 ans : **9,00 €**

Vendredi 20 mars 2015 à 20 h 30 à l'Escale : « Le Bouffon du Président » (Michel Guidoni)

. plein tarif : **25,00 €**,

. tarif réduit : **18,00 €**,

. moins de 12 ans : **9,00 €**

**DECISION N° 4 DU 16 SEPTEMBRE 2014**

**Exécutoire le 19 septembre 2014**



DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Ecole municipale de musique Gabriel Fauré

Organisation d'un spectacle intitulé « Circum » à l'Escale le samedi 8 novembre 2014 à 17 h 00.

Fixation du tarif comme suit :

Adultes : 5,00 €

Enfants de moins de 12 ans et élèves de l'Ecole de Musique : 3,00 €

**DECISION N° 5 DU 25 SEPTEMBRE 2014**

**Exécutoire le 25 septembre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 12 rue Henri Bergson

Avenant n° 4 à la convention signée avec Mme STAB pour une prolongation du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014. Loyer mensuel : 400,00 €

**DECISION N° 6 DU 30 SEPTEMBRE 2014**

**Exécutoire le 3 octobre 2014**

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Ecole municipale de musique Gabriel Fauré

Organisation d'un spectacle du Mallet Horn Jazz Band à l'Escale le dimanche 9 novembre 2014 à 17 h 00.

Fixation du tarif comme suit :

Adultes : 10,00 €

Enfants de moins de 12 ans et élèves des écoles de musique : 5,00 €

**DECISION N° 7 DU 2 OCTOBRE 2014**

**Exécutoire le 3 octobre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Patrimoine

Vente de téléphones portables de marque Blackberry à un élu et plusieurs membres du personnel municipal pour un montant total de 325,00 €.

❖ **Budget Principal 2014 – Décision Budgétaire Modificative n° 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2014.

**Monsieur HÉLÈNE** explique que la section de fonctionnement enregistre, en recettes, 23 655,00 € au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. En dépenses, sont enregistrées deux subventions pour 5 000,00 € dont celle de l'Amicale du Pot de Fer, 1 900,00 € pour le spectacle d'Olivier LE JEUNE du 12 décembre à l'Escale qui correspond au coût total diminué des recettes attendues, un complément de subvention de 300,00 € pour l'association Mariska qui gère le castelet de marionnettes, 300,00 € pour la conférence « Il y a 100 ans : la grande guerre » (conférence d'Eric ALARY du 10 novembre 2014), 6 100,00 € de frais consécutifs à l'annulation de titres de recettes concernant la taxe locale sur la publicité extérieure.



La section de fonctionnement dégage un excédent de 10 355,00 € qui est porté au compte « dépenses imprévues ».

En investissement, on note la dotation d'équipement allouée par la Préfecture pour le dojo Konan d'un montant de 54 600,00 €, un complément du fonds de compensation de la TVA pour 3 800,00 €, la régularisation entre le budget principal et les budgets annexes pour des dépenses prises en charge par le budget principal avant la création de ces budgets annexes, soit 31 373,00 €.

En dépenses, on enregistre 2 500,00 € pour du mobilier de signalétique d'expositions, 16 500,00 € pour la mise en conformité d'installations sportives et l'acquisition de buts de football à 7 et d'abris de touche pour le stade Guy Drut et une participation de 1 500,00 € versée à Tour(s) Plus pour les frais d'études préalables à la signature du contrat de performance énergétique.

La section d'investissement se solde par un excédent de 69 843,00 € affecté en dépenses imprévues.

La DBM comporte également des virements de crédits d'un chapitre à un autre.

#### ❖ Budget annexe 2014 - ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie : Décision Budgétaire Modificative n°1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie.

Monsieur HÉLÈNE explique que cette Décision Budgétaire Modificative vise à approuver l'écriture comptable qui constate la sortie de travaux en cours stockés pour 3 342 600,00 € de façon à permettre de lancer un emprunt.

#### ❖ Budget annexe ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie – Réalisation d'un emprunt de 3 millions d'euros – Autorisation du Conseil Municipal pour la souscription de(s) l'emprunt(s)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le lancement d'un appel d'offres pour un emprunt qui remplisse les conditions suivantes :
- à taux variable ou à taux fixe,
- pour un montant maximal de 3 000 000,00 € (trois millions d'euros), montant fractionnable entre plusieurs prêteurs,
- sur une durée maximale de 10 ans,
- remboursable à tout moment.

#### ❖ Utilisation d'une solution de vente aux enchères des biens réformés – Constitution d'un groupement de commande entre les communes de Joué-les-Tours, Parçay-Meslay, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Savonnières, La Riche, Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours – Marché à procédure adaptée – Adoption de la convention de groupement de commande – Désignation du coordonnateur de groupement de commande – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention de groupement

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adhère au groupement de commandes pour la solution de vente aux enchères sur Internet,
- 2) Approuve la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 3) Désigne la ville de Tours en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la présente convention de groupement et tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 4 septembre et le 6 octobre 2014**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 22 septembre 2014**

**Madame LEMARIÉ** signale que lors de cette réunion ont été évoquées les conséquences de l'arrivée du tramway qui a dopé la fréquentation du réseau Fil Bleu avec une hausse de 7 %. L'offre kilométrique a augmenté de 0,73 % pour atteindre 9 662 000 kms. A été également étudié le rapport annuel de Fil Blanc, délégataire de service public de transport pour les personnes à mobilité réduite. Elle signale que 78 000 voyageurs ont été transportés. Une présentation du service Fil Blanc a été effectuée devant les membres du conseil communautaire et le conseil a approuvé le principe du service de transport des personnes à mobilité réduite dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de trois ans soit janvier 2016 au 31 janvier 2018. Une consultation sera lancée.

Elle évoque ensuite les différents thèmes abordés :

- Politique de la ville : programmation d'actions 2014, attribution de subvention pour des associations, notamment dans le domaine de l'insertion pour l'emploi, aide au financement de logements dans différents programmes dans les communes.
- Culture : réalisation du pôle culturel de Ballan Miré, construction d'un centre d'art contemporain « Olivier Debré » à Tours. Pour ces deux projets une demande de subvention au titre du contrat développement solidaire a été demandée.
- Sport : piscine de Luynes. Le bureau communautaire a approuvé le programme des travaux relatif à la construction de la piscine. Réalisation d'un boulodrome à Tours.
- Développement économique : réhabilitation de l'avenue du Grand Sud à Chambray-les-Tours et aménagement de la place Maurice Thorez à Saint-Pierre-des-Corps. Aménagement d'un nouvel office du tourisme et d'espaces dédiés au stationnement des touristes à Villandry.
- Environnement : convention de mise à disposition pour toutes les communes d'une nacelle élévatrice au service des villes de l'agglomération.

❖ **Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 14 octobre 2014**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 14 octobre 2014.
- ❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 2 octobre et lundi 6 octobre 2014**

Monsieur HÉLÈNE signale qu'il n'a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

## ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

**Rapporteurs :** Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint délégué à la politique culturelle  
Madame JABOT, Troisième Adjointe déléguée à la Solidarité  
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la Vie Associative

- ❖ **Accueil de spectacles à l'Escale – Convention avec la société AZ Prod.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention avec AZ Prod.

- ❖ **Portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du Département d'Indre-et-Loire – Convention de partenariat**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- ❖ **Location d'expositions – Création d'une catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Crée la nouvelle catégorie tarifaire : location d'une exposition.

❖ **Programme d'animations culturelles 2015 – Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional du Centre dans le cadre du PACT 2015 (Projet Artistique et Culturel de Territoire)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Régional du Centre une aide financière au titre du PACT 2015.

❖ **Mise à disposition du castelet de marionnettes à la compagnie Mariska Val de Loire – Avenant n° 1 à la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'avenant,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

❖ **Mise à disposition de l'Ecole Municipale de Musique – Convention avec l'association 2P2Z**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'utilisation des locaux de l'Ecole Municipale de Musique au profit de l'association «2P2Z».

❖ **Ecole Municipale de Musique – Demande de tarification exceptionnelle pour un élève**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Applique une tarification exceptionnelle « habitant de la commune » pour l'inscription d'un enfant à l'école de musique municipale de Saint-Cyr-sur-Loire.

❖ **Amicale du Pot de Fer – 45<sup>ème</sup> anniversaire de l'association - Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Alloue une subvention exceptionnelle de 4 500,00 € à l'Amicale du Pot de Fer.



❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du centre communal d'action sociale du lundi 22 septembre 2014**

Monsieur COUTEAU excuse Madame JABOT. Il précise qu'elle vient d'être élue 8<sup>ème</sup> vice-présidente nationale de l'union des CCAS qui regroupe l'ensemble des CCAS de France. Le travail qui lui sera confié tournera autour des problématiques de la famille et des adolescents. Il précise que le principal sujet de la réunion du conseil d'administration du lundi 22 septembre a porté sur l'université du Temps Libre dans le cadre d'une convention tripartite entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Université François Rabelais dans le but d'accueillir tous ceux qui souhaitent acquérir ou entretenir des connaissances, favoriser l'intégration de tous dans la vie culturelle et sociale, faciliter et promouvoir les échanges et les liens entre les générations.

❖ **Université du Temps Libre – Convention tripartite entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Université François Rabelais**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention entre l'Université du Temps Libre, la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint, à signer la dite convention au titre de la ville.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Communication du mardi 7 octobre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Adjointe délégué à l'Enseignement et la Vie Educative,  
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué au Sport.

❖ **Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République**

**A – Convention de mise à disposition au profit de l'association APEJT (Association pour l'Enseignement du Japonais en Touraine)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,





- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'Association pour l'Enseignement du Japonais en Touraine durant l'année scolaire 2014-2015.

### **B – Convention de mise à disposition au profit de la compagnie du Bonheur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association « La Compagnie du Bonheur » durant l'année scolaire 2014-2015.

### **❖ Occupation des locaux de l'école Roland Engerand – Convention au profit du SESSAD Mirabeau**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

### **❖ Mise à disposition des installations sportives – Convention entre le collège du Parc de Neuillé Pont Pierre et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

### **❖ Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme  
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement**



❖ ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie – Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive – Convention avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention à passer avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les actes et pièces utiles à la mise en œuvre de cette convention.

❖ Acquisitions foncières – 63 avenue de la République – Acquisition de la parcelle AV n° 7 appartenant à Mme LAPLEAU

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX  
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES et son pouvoir Mme PUIFFE, Mme de CORBIER)  
ABSTENTIONS : -- VOIX

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame Karine LAPLEAU la parcelle AV n° 7 (585 m<sup>2</sup>), sise 63 avenue de la République,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 295 000,00 € nets,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ Réseaux d'eaux pluviales – rue de Tartifume – Modification de la servitude sur la parcelle BR n° 306 appartenant à l'indivision JOUBERT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Régularise la servitude de passage de réseau d'eaux pluviales d'aérienne en souterraine sur la propriété des consorts JOUBERT sise rue de Tartifume, en remplacement du fossé actuel,



- 2) Précise que la servitude s'étendra, sur la parcelle BR n° 306 sur laquelle passera un réseau souterrain avec une canalisation en béton armé d'un diamètre de 1.600 mm, sur une largeur de 2 m de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage, sur une longueur de 101 mètres,
- 3) Dit que cette servitude a été acceptée à titre gracieux et que le réseau sera entretenu par la commune,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer, à signer lesdites servitudes et tous les actes et pièces utiles à passer avec les propriétaires,
- 5) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des propriétaires.

❖ **Effacement des réseaux électriques – 70-108 boulevard Charles de Gaulle – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications du boulevard Charles de Gaulle, dans sa section comprise entre les numéros 70 et 108 (PE n° 9),
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ **Construction de réseaux eaux pluviales et eaux usées rue de la Grosse Borne – Constitution d'un groupement de commande avec Tour(s) Plus – Approbation de la convention de groupement – Désignation du coordonnateur du groupement – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention de groupement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la restructuration des réseaux eaux pluviales et eaux usées rue de la Grosse borne à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Approuve la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 3) Désigne la ville de Saint-Cyr-sur-Loire en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la présente convention de groupement et tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

❖ **ZAC du Bois Ribert – Dissimulation du branchement aérien du pompage arrosage existant de la Fontaine de Mié – Engagement auprès du SIEIL pour la prise en charge financière des travaux**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le montant, 3 329,60 € net, de la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, rue de la Fontaine de Mié dans la ZAC du Bois Ribert.

❖ **Mutation énergétique des bâtiments communaux – Programmation 2014 – Demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Tour(s) Plus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, une dotation la plus élevée possible au fonds de concours destiné à financer la réalisation de travaux visant une amélioration de la performance énergétique, sur la base de travaux d'un montant de 102 383,98 € H.T.

❖ **Etude réalisée par la communauté d'agglomération Tour(s) Plus sur le contrat de performance énergétique – Versement d'un fonds de concours à Tour(s) Plus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le versement d'un fonds de concours de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire d'un montant maximum de 1 500,00 €, pour l'audit patrimonial et l'établissement de la situation énergétique des groupes scolaires Périgourd et Roland Engerand, réalisé par BHC Energy/Fidal/Sigée Finance en vertu du marché attribué par la communauté d'agglomération Tour(s) Plus.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 29 septembre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

Le Maire,

Philippe BRIAND.